

**MANDATURE 2014 - 2020**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE LUNDI 22 MAI 2017 - 19 H 00  
EN LA SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE**

\*\*\*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

\*\*\*

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2017-074) (20) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, M. NAJDOVSKI, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

Etaient excusés : M. HAAB, Mme MONTANDON, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : M. BOUIGUE (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. MOULIN (pouvoir donné à Mme CHOPIN GENET), M. PEUTILLOT (pouvoir donné à Mme SLAMA), Mme TAVAUX (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

\*\*\*

Arrivée, à 19 H 15, de M. PEUTILLOT (pouvoir donné à Mme SLAMA), après le vote de la procédure d'urgence ;

Arrivées, à 19 H 20, de Mme MONTANDON et de M. MOULIN (pouvoir donné à Mme CHOPIN GENET), après le vote du Budget Supplémentaire, exercice 2017, de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Sortie, à 19 H 35, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), après le vote de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Retour, à 19 H 47, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), après le vote de la délibération SG 20170024 ;

Départ, à 20 H 30, de M. SEINGIER (pouvoir de Mme TAVAUX), après le vote de la délibération DU 20170024.

**- DELIBERATION (12-2017-014) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du MARDI 2 MAI 2017.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2017.»

Votants : 21 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

**Personnes présentes à la séance du MARDI 2 MAI 2017 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 22 MAI 2017.**

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme MARQUIS, M. MOULIN (pouvoir donné à Mme CHOPIN GENET), M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT (pouvoir donné à Mme SLAMA), Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

(DELIB 12-2017-075)

\*\*\*

- **DELIBERATION (12-2017-017)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris,  
rapporteuse :

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 7 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

(DELIB 12-2017-076)

\*\*\*

**- DELIBERATION (12-2017-015) : Vote du Budget Supplémentaire, exercice 2017, de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous savons tous que ce budget supplémentaire est un acte d'ajustement du budget principal. Ce budget supplémentaire se contente de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent. Son intérêt pourrait être peu intéressant. Pourtant, il est extrêmement important pour l'opposition d'intervenir, d'une part pour réaffirmer son rôle, d'autre part par cohérence avec sa position sur la politique budgétaire vertueuse qui devrait vous animer.

En premier lieu, l'opposition a un rôle essentiel dans le contrôle budgétaire. Cette assertion peut paraître aller de soi, mais rien n'est moins sûr, puisque certains essaient d'instaurer, dans le débat public, l'idée d'un parti unique. Sa présentation peut être séduisante lorsque l'on évoque les combines électoralistes de vieux partis. Pour autant, elle est dangereuse. Elle est dangereuse lorsque nous la couplons avec l'idée de suppression de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation constitue l'un des derniers leviers directs de financement des collectivités territoriales. La majorité des autres recettes des collectivités se constitue de dotations dont les montants sont déterminés par l'Etat. La part fiscale des recettes des collectivités serait donc réduite au profit de l'Etat et contrôlée par le Parlement. Si le Parlement est composé d'un parti unique, nous assisterions à une recentralisation de la société et à un retour du jacobinisme forcené, ce qui va à l'encontre de l'histoire de la V<sup>ème</sup> République. Je vous passe les lois de décentralisation de 1982 voulues par François MITTERRAND ou la réforme constitutionnelle de 2003 proposée par Jacques CHIRAC. Mais nous sommes pour la libre administration des collectivités territoriales. Cela leur permet de pouvoir débattre de leurs budgets, sans quoi leurs budgets seraient fléchés par la volonté de l'Etat.

En second lieu, les questions budgétaires relèvent de la concrétisation financière de votre politique trop dépensière. Comme j'ai pu le dire lors du dernier Conseil d'arrondissement, le compte administratif de 2016 a montré une importante sous-consommation des crédits votés au budget principal. C'est la preuve que des économies peuvent être réalisées. Si chaque arrondissement montre l'exemple, les dépenses parisiennes pourront être réduites.

Je sais que Madame CHARNOZ va essayer de nous faire culpabiliser en expliquant que le maintien de cette enveloppe est important. Je vais la citer : « Notre budget dans le 12<sup>e</sup> arrondissement sert essentiellement à payer l'énergie, l'eau, le chauffage et nos équipements. » Vous ne vous voyez pas réaliser des économies sur le dos de nos enfants. Cette réplique est de mauvaise foi, car le coût de l'énergie peut être réduit sans congeler nos enfants. C'est d'ailleurs l'objet de l'accord de Paris. Il est demandé à tous de réaliser des économies d'énergie. Sur l'intranet, vous faites de la publicité pour le film de Leonardo DI CAPRIO. Il y a une réelle volonté écologique. Désormais, il faut passer à l'acte en réduisant le coût de l'énergie de notre collectivité. Vous avez expliqué que le budget sert essentiellement aux consommables, mais pas seulement. C'est précisément sur la partie animation que des efforts peuvent être réalisés. Nous avons montré une sous-consommation entre ce qui est voté et ce qui est réellement utilisé au niveau du budget animation. Le report au sein de ce budget supplémentaire des 122 845 euros non consommés du budget animation pourrait être reversé au budget général.

Pour toutes ces raisons et par cohérence vis-à-vis de notre vote au budget 2017, nous allons nous abstenir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Monsieur SEINGIER. Je vais laisser Madame CHARNOZ vous répondre plutôt sur le second point abordé. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Je vais tout de même dire quelques mots sur le premier point développé par Monsieur SEINGIER. Nous sommes tous contre le parti unique. Je mettrai même en valeur la diversité de notre majorité. Au-delà du fait de vouloir transformer cette enceinte en enceinte politique pour les législatives, je pense qu'en tant qu'élus locaux, nous faisons vivre la majorité et nous montrons que nous sommes attachés à la pluralité, à la diversité et au débat.

Sur la taxe d'habitation, nous sommes tous vigilants sur sa suppression. Le Président de la République, Emmanuel MACRON, a pris des engagements de substitution. Il est en effet important pour nous de conserver notre autonomie et de continuer à rendre un service public de qualité aux Parisiens. Vous avez oublié un détail, car le danger n'est pas simplement la suppression de la taxe d'habitation. Le danger vient parfois de la suppression de fonctionnaires. Or, Emmanuel MACRON est à 120 000 suppressions, tandis que le candidat que vous souteniez en proposait plus de 500 000. Lorsque les policiers dans nos rues dépendent de l'Etat et que l'on ne nous dit pas où des policiers seront supprimés, il s'agit d'un inconvénient. Lorsqu'on ne nous dit pas quels fonctionnaires seront supprimés, les infirmières ou les professeurs, c'est tout aussi dangereux. Si vous voulez que nous ayons un débat politique, ayons-le jusqu'au bout et pas sur une seule mesure. Les finances publiques nous permettent de mettre en œuvre notre politique. Loin de l'idéologie, c'est ce qui nous permet de montrer nos différences au quotidien avec l'ensemble des partis.

Vous avez repris certains de mes propos dans vos explications sur le compte administratif. Vous n'avez repris qu'une partie. Je trouve cela dommageable. J'avais expliqué que la partie non consommée n'était pas liée aux services de notre Ville ni à une mauvaise gestion, bien au contraire. Nos taux de réalisations sont extrêmement bons. J'avais même félicité nos services puisque nous payons nos fournisseurs dans des délais raccourcis. Nous consommons ce que nous projetons. Ce sont les conseils de quartier qui n'ont pas tout investi. Ceci est normal puisque nous disposons désormais d'un nouvel outil, le budget participatif. Il leur a permis de déposer leurs projets dans un autre cadre. Nous sommes vigilants et nous étudions cette question. Ce n'est pas de la non-consommation ni une erreur des services.

Quant à l'animation, la part non consommée n'est pas forcément ce que vous entendez. Des factures peuvent arriver en retard et nous devons les payer. Il est de saine gestion de les programmer l'année suivante. Nous n'allons pas pénaliser une personne qui n'a pas bouclé sa comptabilité à temps. Ce sont parfois des travaux qui ont un peu dérivé. Lorsque nous nous engageons à faire des travaux, nous les menons jusqu'au bout. Cette partie non consommée n'est pas une partie non réalisée.

J'estime fort de café, Monsieur SEINGIER, que, dans la mesure où nous ne demandons pas de crédits supplémentaires, vous ne nous félicitez pas. Vous dénoncez chaque année nos demandes de crédits supplémentaires. Or, cette année, si nous ne demandons pas de crédits supplémentaires, cela signifie la qualité de notre prévision. Je tiens à nouveau à remercier nos services. Je nuancerai tout de même l'euphorie. Les plus gros postes de dépenses sont effectivement les fluides. Lorsque nous avons un hiver rigoureux, nous devons chauffer plus. Lorsque nous avons des équipements qui fonctionnent toute l'année avec une fréquentation qui augmente, nous devons plus renouveler l'eau. Ce sont des contraintes de fonctionnement. Je préfère avoir une piscine qui fonctionne et des écoles chauffées correctement, même si nous travaillons à

l'isolation, à la baisse de la température. Ce budget supplémentaire montre la qualité des prévisions et des équipes. Nous sommes au rendez-vous pour tenir nos engagements et faire fonctionner les équipements comme nous le devons aux habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci de saluer le travail des agents et de la Direction Générale des Services sur le calcul du budget. Vous avez raison. Quant aux économies à réaliser, je participe à des réunions avec tous les maires d'arrondissement parisiens et je n'ai jamais entendu un maire d'arrondissement de droite demander à réaliser des économies sur son budget d'arrondissement. Vous avez encore beaucoup de personnes à convaincre, Monsieur SEINGIER. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à ***la majorité absolue des suffrages exprimés.***

(DELIB 12-2017-077)

\*\*\*

**- SG 20170024 : Présentation du bilan d'avancement de l'opération Petite Ceinture. Convention de superposition d'affectation entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire dans le 12<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Projet de convention de groupement de commande entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la mise en place d'une stratégie et d'outils opérationnels de développement économique sur la Petite Ceinture.**

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Vous connaissez notre ambition pour la Petite Ceinture, un lieu de promenade et une piste cyclable tout autour de Paris. Nous ne souhaitons pas la réversibilité du projet. Nous ne souhaitons pas la possibilité de faire revenir le transport sur cet axe. Cela nous différencie de certains élus. Cependant le projet qui prend forme est bien un lieu de vie pour les piétons et les circulations douces comme le vélo. Ils vont côtoyer des lieux de culture, de loisirs et de sport accessibles au plus grand nombre.

Il est dommage que ce bilan ne fasse pas état plus spécifiquement des actions menées sur la Petite Ceinture dans notre arrondissement. Au niveau de la villa du Bel Air, on parle de co-conception et de co-construction. Savons-nous sur quoi cela a débouché ? Lors de ma dernière intervention, j'ai interrogé Madame KOMITES sur l'état des structures SNCF du projet, tunnels et voûtes, pour savoir si des contraintes devaient être prises en compte pour les futurs aménagements. A l'époque, le travail était en cours. Je souhaiterais pouvoir en savoir un peu plus aujourd'hui. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Monsieur SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous sommes pour cette délibération. Nous étions également favorables à l'aménagement de la Petite Ceinture. Toutefois, nous serons très vigilants et nous aimerions que vous nous éclairiez sur la nature des activités dans le 12<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'expérimentation de la station. En raison de la proximité de l'habitat, nous craignons que le trop festif nuise à la bonne entente entre les résidents et les futurs usagers des sites de la Petite Ceinture. Nous regrettons que cette délibération traduise un tronçonnage de la Petite Ceinture et non une valorisation du site sur sa longueur. Mais cela s'explique par la réversibilité imposée dans le protocole de la SNCF. Nous voterons pour la délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien, c'est noté. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Vous savez que j'interviens en tant qu' élu et en tant que riverain. Cela n'a pas plu, la dernière fois. Mais on peut être élu et citoyen dans cet arrondissement.

Je suis très interrogatif, Madame la Maire. Les riverains sont de plus en plus perplexes par rapport au bilan au bout d'un an. Vous aviez installé un Algeco pour avoir des ateliers participatifs. Les habitants ont fait diverses propositions, parfois contradictoires, sur les questions de réversibilité, de jardin partagé, de promenade, etc.

Au fur et à mesure de cette expérimentation, ce sont principalement les nuisances qui sont montées, en raison d'un manque de gestion. Mon interrogation porte sur deux niveaux. Qu'a-t-on envisagé pour sécuriser les riverains qui habitent à proximité

immédiate de la Petite Ceinture ? Cet Algeco installé Villa du Bel Air a mené à des bagarres, du squat, des violences, des jets de cailloux. Je vous ai interpellée par courrier car une petite fille a pris un caillou sur la tête. Dernièrement, une bagarre entre plusieurs jeunes s'est produite à cet endroit. Des intrusions chez les voisins se sont produites. Voici la manière dont s'est déroulée la première expérimentation. Nous devons étudier avec les riverains comment sécuriser et savoir quelle part financière sera consacrée à la sécurisation.

Le second aspect porte sur la gestion. Bien entendu, nous sommes pour la réversibilité, pour la mixité des usages. Je vais être précis : il s'agit à la fois de la promenade piétonne, mais aussi d'avoir la possibilité de faire du vélorail, de la draisienne. Pouvoir faire des activités liées au rail. Il s'agit de conserver la dimension du rail. Dans de nombreux endroits en France, les voies désaffectées ont été reprises en gestion par des associations qui ont fait du vélorail. Le succès est franc. J'espère que nous aurons une portion qui permettra de l'animation et de la sécurisation.

Cette Petite Ceinture va jusqu'à la Gare de Bercy, jusqu'au quartier Bercy-Charenton. Plusieurs associations ont porté l'idée d'un musée innovant des transports. J'ai proposé à Monsieur MISSIKA de reprendre l'idée de la Gare Lisch, gare de l'exposition universelle au pied de la Tour Eiffel, et de l'implanter du côté du Cours de Vincennes aux côtés de la Gare de Lagny. Avoir un tronçon avec des trains découverte. Une activité de découverte, notamment pour les enfants. Travailler sur l'innovation, c'est-à-dire du matériel non bruyant, écologique. Tous ces apports sont importants à prendre en compte. Nous voterons pour la délibération, mais avec toutes ces interrogations et la volonté que les choses avancent. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Je donne la parole à Madame HONORE pour vous répondre. Peut-être que Monsieur MOULIN répondra sur la sécurité. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Je voudrais répondre de façon progressive. La Petite Ceinture est un grand projet, et je ne pense pas que l'on puisse répondre par petites touches. C'est un ensemble qui commence par le principe de l'ouverture de la Petite Ceinture sur les tronçons le permettant. Nous avons tous à l'esprit l'annonce de la Maire de Paris sur l'ouverture d'un tronçon de 1 670 m de Bel Air jusqu'au pont de Charenton. C'est important. Je comprends que les questions fument.

Ce principe a été acté par la Maire de Paris. Au fur et à mesure, je vais répondre à toutes vos questions. Il s'agit d'ouvrir cet espace aux Parisiens afin d'en faire un espace de promenade, certes, mais pas uniquement. Il s'agit de conserver les spécificités en termes de patrimoine ferroviaire, de végétal et de biodiversité. Cet espace va devenir un espace public de promenade, aussi, il s'agit de réguler et d'apaiser les usages de la Petite Ceinture grâce à des mécanismes sociaux d'autorégulation et de contrôle social induits par ces nouveaux usages. La priorité de la Ville est de la rendre accessible aux habitants sur les tronçons qui le permettent, progressivement, et de diminuer les comportements illicites.

Pour cela, la réflexion sur les usages de la Petite Ceinture a été ouverte à la participation citoyenne. Dans cette perspective, les habitants du 12<sup>e</sup>, les conseils de quartier concernés et les acteurs associatifs locaux sont actuellement accompagnés par un collectif dans l'élaboration de leur projet. Cette réflexion collective est menée en parallèle d'un travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, qui permettra à moyen terme d'ouvrir au public la Petite Ceinture et d'y pacifier les usages. La convention de superposition d'affectation aujourd'hui soumise au vote



permettra également à la Ville de Paris de faire intervenir ses services techniques, la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection pour la surveillance des espaces verts, des correspondants de nuit, etc. Et de signaler les problématiques au commissariat du 12<sup>e</sup> arrondissement, tandis que la SNCF gère l'espace jusqu'à présent.

Voyons désormais le travail des collectifs ou la fabrique collective des futurs usages. Depuis début avril 2017, le travail de co-conception et de fabrique collective a repris sur la Petite Ceinture. Après une expérimentation dans quatre arrondissements pilotes qui ont accueilli des ateliers participatifs de juillet à décembre 2016, elle s'étend désormais sur neuf arrondissements. Ainsi, de décembre 2016 à mai 2017, le tronçon de la Petite Ceinture du 12<sup>e</sup> arrondissement ouvert aux ateliers de co-conception au cours du second semestre 2016 n'a pas été animé, d'où la dégradation de la situation et l'augmentation des incivilités au niveau de la Villa du Bel Air.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, de nombreuses associations locales, riverains, conseils de quartier, personnes intéressées par le devenir de la Petite Ceinture, ont pu participer activement à la première phase de co-construction des futurs usages et aménagements de la Petite Ceinture lors des ateliers prenant place à la Villa du Bel Air. Lors des journées d'ouverture de la seconde phase de concertation, le 1<sup>er</sup> et le 2 avril 2017, environ 200 personnes ont parcouru ce même site. Même si la communication a été un peu tardive, de nombreuses personnes qui attendaient la reprise des ateliers se sont présentées à la villa Bel Air.

Pour le secteur Est de la Petite Ceinture, la mission d'accompagnement de cette démarche participative a été confiée à l'agence Bruit du frigo qui forme, avec le groupe Wagon Landscaping et l'architecte Anne LABROILLE, le groupement Ceinturama. Ce collectif est entré en contact avec les habitants et les associations locales dans trois arrondissements le même jour, le 19<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup>. Ce groupement va animer un premier atelier le 7 juin dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Afin de mettre fin aux problèmes récurrents de vandalisme, la Ville de Paris a décidé de déplacer le container existant. Ce n'est pas un Algeco. Ce n'est pas un lieu de vie destiné à abriter. Ce container a été déplacé le 19 mai. Ce fut compliqué car le lieu envisagé pour l'accueillir se situe sur la Coulée verte, René Dumont. Il est tout à fait adapté. Ce container sera en retrait dans un lieu pacifié. Il apportera un complément de travail visant à rendre accessible la Petite Ceinture aux habitants sur les tronçons le permettant. L'hôpital Trousseau a fait l'objet de malveillances, intrusions, jets. Il a fait l'objet d'une protection renforcée. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous allons laisser Monsieur MOULIN répondre sur les questions de sécurité. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Très bien. Je comprends que tout le monde soit impatient. Durant quelques mois, il n'y a pas eu d'animation, et les riverains sont très inquiets. Il faut encore patienter quelques semaines. A partir du moment où la convention de superposition sera adoptée au Conseil de Paris, les services de la Ville et les services de la DPSP pourront prendre place sur le site, mettre en place sa surveillance, aménager les lieux, programmer les travaux d'aménagement et de sécurisation. Deux ans de travaux, puisque l'ouverture du tronçon Bel Air-Charenton est prévue pour 2019. Tout cela se fera progressivement avec les services de la Ville. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Madame HONORE. Monsieur MOULIN va apporter quelques compléments. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Madame HONORE a dit beaucoup de choses. Le fait de récupérer ces espaces demain permettra aux services de la Ville d'intervenir. Cela lui était difficile lorsque la SNCF gérait l'espace. Concernant les jets de projectiles, le problème est réglé du fait du déplacement du container. Les dispositifs de clôture seront maintenus et renforcés par la Ville. Les accès posent parfois question aux habitants autour de la Petite Ceinture. Les clés de ces accès seront détenues par la DEVE et par les associations qui géreront l'espace. Une attention particulière est portée à la sécurité de cet espace. Nous renforcerons nos effectifs DPSP pour ce faire. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Madame KOMITES, sur la vision parisienne, le tronçonnage évoqué par Monsieur SEINGIER. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Madame ROTA, le protocole passé avec la SNCF inclut bien la réversibilité, ce qui va rassurer Monsieur BONNET-OULALDJ. Nous ne savons pas ce qui pourra se passer d'ici 15 ou 20 ans, donc le protocole prévoit bien cette réversibilité. Je vous rassure concernant les études sur les tunnels et les voûtes. Nous avons aujourd'hui une vision beaucoup plus précise de ce qu'il est possible de faire. D'ailleurs, la délibération propose de mettre en œuvre ce fameux plan programme de valorisation économique de la Petite Ceinture. Cette délibération va permettre de définir le cadre économique et les outils de mise en œuvre opérationnelle qui pourront être lancés sur la Petite Ceinture.

L'idée est d'avoir une vision globale à l'échelle parisienne et de trouver des activités diverses et variées qui ne soient pas tronçonnées arrondissement par arrondissement. Il s'agit d'avoir une vision globale, avec des bibliothèques, des restaurants, des jardins partagés, d'avoir un maximum d'usages. Monsieur BONNET-OULALDJ : pourquoi pas des vélorails ? J'ai toujours donné mon accord à ce sujet, ainsi que Monsieur MISSIKA. Il s'agit pour les Parisiens de s'emparer de la globalité de cet espace, que les habitants du 12<sup>e</sup> aillent se promener dans le 17<sup>e</sup> ou dans le 18<sup>e</sup>. Cette délibération va permettre de lancer les différents marchés nécessaires afin de travailler sur la sécurisation. Un comité de pilotage aura lieu prochainement en mai ou en juin et présentera ces marchés de travaux aux maires d'arrondissement concernés, de manière à ce que les ouvertures soient réalisées dans les temps sur la totalité des tronçons. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Madame KOMITES pour cette vision à l'échelle parisienne de la Petite Ceinture. Monsieur GREAU, vous souhaitez donner une explication de vote. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous voterons pour cette délibération, même si une question devra trouver sa réponse à l'occasion du Conseil de Paris sur l'articulation du troisième item, à savoir l'établissement d'une convention de groupement de commande pour la valorisation économique de certaines dépendances de la Petite Ceinture, qui s'inscrit dans une stratégie globale de développement commercial et marketing, qui parle d'une marque

« Petite Ceinture ». Contrairement à Monsieur BONNET-OULALDJ, je suis très favorable au fait que nous ayons un saucissonnage. Il s'agit d'une concertation très locale sur la manière dont les riverains de la Petite Ceinture envisagent son aménagement. Comment articule-t-on cette concertation locale et cette stratégie marketing, puisque, je reprends les mots de la délibération, elle se fait au niveau parisien ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Pourquoi pas, Monsieur BONNET-OULALDJ, sur le fait de valoriser les activités liées au rail ? Merci d'avoir précisé que vous souhaitiez que les trains circulant ne soient pas bruyants. Je suis certaine que les riverains seraient moins heureux si nous faisions circuler des trains sur la Petite Ceinture. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

(DELIB 12-2017- 078 AVIS)

\*\*\*

- **DELIBERATION (12-2017-016)** : *Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé au sein du square Léo Ferré, sis au 3 impasse Druinot à Paris 12<sup>e</sup> - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Commune Libre d'Aligre ».*

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Monsieur SEINGIER renonce à son inscription. En lisant cette délibération, je me pose plusieurs questions. Vous nous proposez une délibération avec une convention reconductible d'un an, mais obligatoire sur six ans. Pourquoi ne pas présenter une convention de six ans d'entrée de jeu, plutôt que de donner ce caractère contraignant à l'association ?

Cette association est positionnée sur cette parcelle depuis 2004. A aucun moment, il n'est fait appel au concours d'autres structures. Certes, leur expérience est reconnue, mais ne pourrions-nous pas faire appel à d'autres structures qui pourraient apporter un autre dynamisme ? D'autant que la délibération ne fournit aucun élément financier sur l'association ni aucun exposé de son bilan sur cette parcelle au moment où elle demande un renouvellement. Par ailleurs, vous indiquez que la valeur locative du terrain est estimée à 5 325 euros par an. Nous voudrions savoir comment cette estimation a été réalisée, si elle a été réévaluée par rapport à la précédente convention, et si cette participation financière va être réactualisée année après année sur le coût de la vie, du terrain. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci de vous intéresser à nos jardins partagés. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci, Madame la Maire. Nous soutenons cette délibération. Cela dit, je me permets d'intervenir pour relayer une demande qui aiderait bien la Commune d'Aligre dans toutes ses actions menées dans le quartier. Une demande vous a été faite concernant la petite Mairie, Place d'Aligre, d'utilisation des locaux et d'animation. Je pense que ce serait un plus, surtout l'été, lors des beaux marchés. Je sais que cela est compliqué avec le marché qui se tient jusqu'à 14h00 et qui nécessite le nettoyage des rues. Mais le soir, nous aurions un plus dans ce quartier. Des jeunes boivent, fument, squattent un peu la Place d'Aligre. Remettre de l'animation en utilisant cette petite Mairie serait un plus, et vous avez été saisie à ce sujet par la Commune d'Aligre. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Madame HONORE pour répondre sur l'activité de cette association dans cette parcelle. Puis je répondrai au sujet de la petite Mairie. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire d'arrondissement, Conseillère du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Je ne vais répondre que sur le jardin d'Aligresse qui a été créé en 2004 et qui donne entière satisfaction. Chaque fois qu'une convention est signée et renouvelée, un état des lieux est réalisé, ainsi qu'un bilan. Nous allons voir l'association lorsque la convention est renouvelée. Nous l'avons fait récemment. Vous parlez d'ouvrir ce terrain à d'autres structures. Il faudrait une insatisfaction pour qu'une autre structure se propose de reprendre la gestion du jardin partagé. Il n'y a aucune raison pour le moment. Il n'y a pas de plainte ni de refus d'accès au jardin. Il n'y a pas une autre association qui souhaiterait se substituer à cette association qui donne pleinement satisfaction au quartier. Je ne comprends pas la question. A chaque renouvellement de

convention main verte, vous pourriez poser cette question. Pourquoi la convention est renouvelée avec l'association qui occupe les lieux ? Et pourquoi il n'y en a pas une autre ? Il faut suivre l'historique du jardin. Pour le Jardin des deux lauriers, l'association actuelle souhaite se retirer. Une autre association se porte candidate. Il faudrait au moins que l'association qui gère l'Aligresse se retire pour qu'une autre puisse imaginer prendre le relais.

Concernant l'estimation du terrain, je ne suis pas spécialiste des coûts immobiliers. Il ne s'agit pas réellement d'une opération financière. Vous savez que, dans tous les cas de figure, il ne s'agit pas d'une opération immobilière rentable, il s'agit de faire bénéficier une association d'un espace public. En l'occurrence, il se situe dans un jardin public. Nous n'avons que des résultats très satisfaisants avec cette association. Je suppose que vous connaissez le jardin et que vous y allez de temps en temps, puisqu'il est ouvert deux fois par semaine. Vous pouvez poser des questions au gestionnaire du jardin. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Madame HONORE pour ces éléments de réponse. Madame KOMITES, une réponse sur le tarif. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Madame ATLAN-TAPIERO a besoin d'être rassurée sur le montant de 5 325 euros. Ce n'est pas un montant versé à l'association. Nous évaluons le terrain et nous fixons cette redevance, mais aucun fonds n'est versé à l'association pour la gestion du jardin partagé, comme pour les 120 jardins partagés. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour vos questions pertinentes, Madame ATLAN-TAPIERO. Il s'agit de votre droit plein et entier.

Au sujet de la petite Mairie, Monsieur BONNET-OULALDJ. Il s'agit du petit édicule situé sur la Place d'Aligre. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un équipement de proximité de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, donc qui n'appartient ni à la Commune Libre d'Aligre ni au gestionnaire du marché. Nous en sommes responsables et nous avons été heureux d'apprendre qu'un projet a été retenu au budget participatif. Il a été déposé notamment par la Commune Libre d'Aligre, mais aussi par le conseil de quartier pour que nous réalisions des travaux de rénovation sur cette petite Mairie. Il s'agit de rénover les raccords électriques et les toilettes accessibles au gestionnaire du marché.

Je vous confirme avoir reçu une quarantaine de cartes postales m'invitant à rendre la petite Mairie aux habitants d'Aligre. Mon intention n'était pas de garder la petite pour nous et de nous inviter à siéger dans ce lieu, car nous y serions à l'étroit, mais de vérifier que les travaux soient complètement finis. Ce sera prochainement le cas. Nous signerons une convention avec la Commune Libre d'Aligre pour son utilisation lors de manifestations sur la Place d'Aligre. Je ne souhaite pas que la Place d'Aligre soit « privatisée », je sais que vous serez sensible à ce terme, Monsieur BONNET-OULALDJ, par une seule association. Je souhaite m'assurer que toute association qui voudrait animer cette place puisse le faire, même si elle ne passe pas par la Commune Libre d'Aligre. Cela me semble normal pour un équipement public de proximité. Certes, la Commune Libre d'Aligre bénéficiera d'un accès historiquement privilégié à cet espace. Il sera maintenu. Mais il est important que toute association souhaitant animer cette place puisse le faire. Je vais rapidement informer les adhérents de la Commune Libre d'Aligre que la convention d'occupation de cet équipement sera prochainement signée. Je me ferai un plaisir, en tant que Maire d'arrondissement, d'inaugurer cette petite Mairie rénovée. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

(DELIB 12-2017- 079)

\*\*\*

**- DEVE 20170096 : Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au Budget Participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets à Paris 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.**

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Je souhaite profiter de cette délibération pour relayer une question souvent posée aux élus : quel est le délai entre le vote d'un projet au budget participatif et son exécution ? Existe-t-il un temps minimal et un temps maximal s'écoulant entre le vote des Parisiens et le moment où l'argent est débloqué ?

Pour le projet « + de végétal dans les quartiers populaires », la Mairie n'aura pas perdu de temps pour nous faire voter l'autorisation de financement, mais pour d'autres projets ayant également reçu le soutien des Parisiens, nous n'avons pas encore été saisis par la Mairie pour leur réalisation. Je pense au projet de rénovation des toilettes des écoles du premier degré. Au-delà du fait que les parents trouvent dommage de se servir du budget participatif pour ce type de dépense, certains s'impatientent du début des travaux et souhaiteraient savoir quand ils commenceront.

J'ai déjà effectué une intervention sur la rapidité avec laquelle nous enchaînons la concertation pour de nouveaux projets, la sélection des projets, le vote à nouveau la concertation. Mais, dans ce calendrier, nous ne savons pas où se trouve l'étape de réalisation des projets. Je souhaiterais être éclairée sur ce point. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Madame ATLAN-TAPIERO, vous êtes également inscrite. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je me suis inscrite sur cette délibération qui porte sur les espaces verts. En tant qu'élus et citoyens, nous avons le droit de nous intéresser à tous les sujets. Excusez-moi si mes précédentes questions ont dérangé vos habitudes et le ronron habituel avec lequel vous traitez l'ensemble des choses. Puisque vous vous permettez parfois un certain cynisme à notre égard, j'ai aussi parfois le droit d'employer ce registre de la langue.

Sur cette délibération portant le formidable titre de « + de végétal dans les quartiers populaires », en regardant de plus près ce que vous allez faire, il ne s'agit que de mettre en place du mobilier urbain. Je trouve curieuse cette façon de présenter les choses. Je n'ai d'autres éléments d'appréciation que ceux que vous voulez bien nous donner : rénovation du jardin, ajout de mobilier, aménagements divers améliorant l'espace public, rénovation du square, restructuration d'une partie du square. Nous nous prononçons sur deux phrases. Evidemment, nous voterons pour. Mais il me semble que notre information en tant qu'élus est assez rarement complète. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. C'est bien pour cela que nous tenons des conseils d'arrondissement et que vous posez des questions afin que nous apportions des précisions. Madame HONORE, sur les rénovations attendues dans le square. Puis nous répondrons à la question sur le budget participatif et le délai d'exécution. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire d'arrondissement, Conseillère du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Je comprends la question de Madame ATLAN-TAPIERO car l'explication est un peu complexe. Concernant la genèse du projet « + de végétal dans les quartiers populaires », si vous regardez la deuxième page de la délibération, nous expliquons que cette synthèse émane d'une dizaine de propositions. Une proposition qui a été évaluée à 1 050 000 euros propose d'aménager dix squares dans les quartiers populaires. Neuf autres propositions parlent d'améliorer les conditions d'accueil du public dans les squares et étaient très axées sur le végétal. Nous avons décidé de regrouper cette proposition au sein d'un seul libellé « + de végétal dans les quartiers populaires » avec un budget de 2 millions d'euros. Nous réaménageons des squares par le végétal, par du mobilier qui peut être végétalisé. Nous parlons de pergola, de bancs végétalisés. Nous avons une certaine liberté. Nous allons pouvoir exercer cette liberté dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, dans le square Saint-Eloi et le square Yann Ilan-Halimi avec les habitants et les conseils de quartier. Les personnes s'intéressant aux squares concernés vont faire des propositions. Avec le budget alloué de 100 000 euros, nous allons pouvoir travailler sur ces squares. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. La concertation va continuer. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire d'arrondissement, Conseillère du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Avec la souplesse que voudront donner les habitants en matière de végétal et d'aménagement. Lorsque l'on touche au végétal, on touche aussi au mobilier. C'est inévitable. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci, Madame HONORE. Il s'agit d'un budget participatif parisien qui se décline dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous essayons de le faire le plus vite possible, Madame ROTA. J'excuse l'absence de mon premier adjoint, Richard BOUIGUE, qui est en charge du budget participatif, mais qui a été opéré ce matin. Nous essayons dans l'année budgétaire d'engager l'argent, que ce soit pour le budget participatif d'arrondissement ou pour le budget participatif parisien qui se déclinerait dans l'arrondissement.

Quelques mots de Monsieur TOUZET sur les réalisations dans les écoles. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je réponds avec d'autant plus de plaisir qu'en septembre dernier, les habitants ont choisi d'investir massivement le budget participatif dans les écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Les années précédentes, le budget de travaux dans les écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement que je gérais sous l'autorité de Madame la Maire, était plutôt de 1,4 ou 1,5 million d'euros. Aujourd'hui, nous sommes à plus de 2 millions d'euros pour l'année budgétaire 2017. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais, en termes de plan de charge, la disponibilité des écoles pour des travaux d'ampleur n'a pas augmenté. En septembre dernier, les habitants ont décidé d'investir massivement dans un plan de rénovation des sanitaires des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement, de rénover certains réfectoires, d'embellir des cours d'écoles. La rénovation des réfectoires et des sanitaires ne peut pas se faire lorsque les sites sont occupés, mais uniquement durant les vacances scolaires et à condition de fermer les centres de loisirs.



Si je prends l'exemple du groupe scolaire Picpus. En principe, au budget participatif, des travaux sur les réfectoires et les sanitaires sont prévus dans les deux écoles élémentaires. Mais vous comprenez bien que nous ne pouvons pas fermer durant l'été les deux écoles élémentaires. Nous devons en laisser au moins une ouverte pour accueillir le centre de loisirs. Cela oblige à reporter les travaux de la seconde école à l'année suivante.

Nous entrons dans la période des conseils d'école du troisième trimestre. Et nous allons pouvoir faire circuler des informations plus précises sur la programmation en cours de finalisation. Le revers de la médaille d'avoir obtenu plus d'investissement par rapport à d'habitude est de pouvoir programmer sans perturber le rythme du temps scolaire et des centres de loisirs. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je rappelle que le budget total du budget participatif est ponctionné sur le budget d'arrondissement d'investissement dans les écoles. Il est bien normal que nous acceptions des projets d'investissement dans nos écoles. Il serait embêtant qu'il n'y en ait pas. En même temps, ce budget participatif est décidé par les Parisiens. Nous ne pouvons que prendre acte de ce qu'ils proposent et de ce qu'ils retiennent. Nous le mettons en œuvre le plus rapidement possible étant donné les contraintes évoquées par Monsieur TOUZET. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

(DELIB 12-2017- 080 AVIS)

\*\*\*

- DAC 20170026 : Subvention d'un montant de 10.000 euros avec l'association "Théâtre Astral" à Paris 12<sup>e</sup>.

(DELIB 12-2017- 081 AVIS)

\*\*\*

- DAC 20170305 : Subvention d'un montant de 17.000 euros à l'association "Compagnie Les Toupies " à Paris 12<sup>e</sup>.

(DELIB 12-2017- 082 AVIS)

\*\*\*

- DAC 20170790 : Conventions d'occupation du domaine public pour les théâtres de la Cartoucherie sis route du Champ de Manœuvre à Paris 12<sup>e</sup>.

(DELIB 12-2017- 083 AVIS)

\*\*\*

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

\*\*\*

- DDCT 20170022 : *Subventions d'un montant de 95 500 euros à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.*

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous allons voter pour cette délibération, puisque nous partageons comme vous le souci que les nouveaux venus en France apprennent le français. Nous saluons le travail des associations souvent composées de bénévoles très dévoués pour aider à l'apprentissage du français. Cette subvention d'un montant de 95 500 euros est répartie à 32 associations.

Je vais faire un peu de sémantique. Dans votre exposé des motifs, vous nous dites que vous allez mettre en œuvre une politique municipale globale et cohérente en matière de formation linguistique. Mais nous ne savons pas quels critères sont appliqués pour répartir les sommes entre les associations. Rien ne nous permet de comprendre pourquoi telle ou telle association reçoit plus qu'une autre. Par exemple, celle du 12<sup>e</sup> arrondissement reçoit 1 000 euros, tandis que d'autres associations reçoivent jusqu'à 10 000 euros. Je vous remercie de nous éclairer sur ce point. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Mme PIERRE-MARIE pour vous apporter quelques éléments de calcul des subventions, certainement en fonction des demandes des associations. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Et des projets proposés et des outils pédagogiques. Je suis ravie, Monsieur SEINGIER, que vous reconnaissiez le travail des bénévoles. Toutes ces associations en ont énormément. Comme dans toute association, le travail de bénévolat est parfois caché et rarement salué. Il est bien de le faire dès que nous le pouvons au sein de ce Conseil d'arrondissement. Ce sont des publics qui ont besoin d'aide, notamment pour apprendre le français, mais aussi pour apprendre les codes sociolinguistiques pour une meilleure intégration et comprendre comment fonctionne notre société.

Ces associations ont chacune leur histoire, leurs moyens. Certaines développent plus d'outils pédagogiques que d'autres, reçoivent plus de publics différents. Ces associations se forment aussi. Même si les bénévoles mettent tout leur cœur à l'ouvrage, la médiation socioculturelle est un exercice un peu particulier. Des attitudes et un savoir doivent être développés.

Toutes ces associations œuvrent pour permettre une meilleure intégration de ces publics dans notre société. Elles ont des tailles et des projets différents. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Madame PIERRE-MARIE. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

(DELIB 12-2017-084 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20170166** : *Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité - Subventions d'un montant de 159.050 euros à 9 associations dont 6 avec convention(s) pour leurs actions dans les 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.*

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Le soutien à la fonction parentale fait partie de nos priorités. Nous réalisons que les parents ont besoin d'échanger entre eux et avec des professionnels. Pour l'arrondissement, c'est l'école des parents et des éducateurs d'Ile-de-France qui gère ces groupes d'échange. Le premier groupe d'échange s'est déroulé le 4 janvier 2017 au Relais 59. Le thème portait sur le danger d'Internet et l'abus d'écran. Nous savons que les parents sont isolés face au fait que leurs enfants et adolescents soient trop souvent devant leurs écrans. Le 5 avril 2017, un groupe d'échange a porté sur la séparation des parents au Relais 59. Le 3 mai 2017, le thème portait sur l'autorité éducative. De nombreux parents ne savent plus quelle est leur place. Ces groupes d'échange permettent aux parents de se rendre compte qu'ils ne font pas d'erreur ou qu'ils en font. La semaine dernière, à la CAF Charenton, le thème était le suivant : La phase d'opposition ou la période du non : comment réagir face aux enfants ? Le prochain groupe d'échange se tiendra avant les vacances estivales et le thème sera le suivant : Il/Elle est scotché(e) devant l'écran, j'ai du mal à le supporter. La réunion aura lieu à la CAF Charenton. Pour la rentrée, un groupe de parole est prévu à la Maison des Associations. Le thème portera sur l'adolescence : Mon ado m'épuise, mes parents m'énervent. Il s'agit d'une très belle délibération. Cela a permis en 2016 à 1 270 familles de participer à ces groupes d'échange. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour ces précisions. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

(DELIB 12-2017-085 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20170040** : *Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.*

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

(DELIB 12-2017-086 AVIS)

\*\*\*

**- DU 20170027 : Opération "Debergue Rendez-Vous" à Paris 12<sup>e</sup> - Autorisation de signer avec la RATP et Logis Transports les promesses de vente et les actes relatifs aux cessions et acquisitions - Autorisation de constituer les servitudes nécessaires à l'opération.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je vais réserver mon vote au Conseil de Paris. J'aurais souhaité faire un vœu, mais je n'ai pas eu le temps. Vous connaissez notre engagement de campagne, mais aussi au quotidien pour la production de logements sociaux à Paris et pour la production d'équipements publics.

Il s'agit dans cette opération de créer de nouveaux logements sociaux dans un quartier qui en a besoin, et de créer des places en crèche dans un quartier qui en a également besoin. Notre engagement est sans faille sur cette volonté. En revanche, j'ai rencontré à plusieurs reprises - et je sais que vous également - les habitants, les riverains qui m'ont demandé une audience en permanence. J'ai écouté. Beaucoup d'inquiétudes portent sur l'opération et la manière dont la concertation a lieu. Je souhaite que cette opération voie le jour, mais sans que l'on mette à feu l'ensemble du quartier et que l'on puisse discuter correctement avec leurs habitants pour répondre précisément à leurs questions.

Des questions sur l'opération financière. Il y a une question d'équilibre financier. Lorsqu'on produit du logement social et une crèche, il y a un financement, en l'occurrence, la RATP. La baisse de l'aide à la pierre n'aide pas. Lorsque nous avons un gouvernement qui n'aide pas à la production de logement social, les promoteurs essaient d'équilibrer. Dans l'équilibre, il y a parfois la volonté de faire plus que nécessaire afin de tout faire rentrer.

Des questions de gestion vont se poser dans le quartier. Je pense aux habitants des rues adjacentes qui ont besoin de savoir la gestion quotidienne, notamment la circulation des voitures. Je souhaite que nous répondions à toutes les inquiétudes des habitants. Nous avons évoqué à plusieurs reprises la question des équipements sportifs. J'étais moi-même intervenu auprès de la RATP à l'époque. Nous avons changé de directeur de l'immobilier, donc je ne connais pas le nouveau. Mais l'ancien directeur, Monsieur FEREDJ, m'a reçu. Je lui ai posé la question du déplacement de l'haltérophilie, de l'escrime, de la musculation. Il reste les boulistes. Nous devons trouver une solution, que nous rassurons les boulistes qui souhaitent exercer leur sport préféré. Ce sont des questions que nous pouvons régler tranquillement. Nous attendons des réponses. Pour le moment, nous ne participerons pas au vote. Nous avons encore le Conseil de Paris. Je suis sûr que Monsieur MISSIKA ainsi que mon collègue Ian BROSSAT auront toutes les réponses aux questions des habitants. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je suis certaine que Ian BROSSAT trouvera une solution pour les boulistes. Je ne suis pas certaine que ce soit vraiment sa délégation. Merci tout de même de souligner qu'une solution a été trouvée pour tous les autres sports. Ils seront les premiers utilisateurs du nouveau gymnase situé au bout de la rue Gerty Archimède. Tous ont été recasés. Ils le seront dès septembre pendant toute la durée des travaux de la RATP sur l'autre site. Madame ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Loin des clivages, je vais faire une intervention sur le même ton que mon collègue, Monsieur BONNET-OULALDJ. Le projet évoque des priorités des Parisiens, un espace vert, des places supplémentaires en crèche, des logements. Le projet est plutôt

séduisant. Nous ne pouvons cependant pas ignorer les interrogations soulevées par ce projet. Votre rôle, Madame la Maire, est de répondre aux inquiétudes qui s'expriment dans le quartier. Vous n'ignorez pas la mobilisation de l'association Netter Debergue, qui est certainement parmi nous ce soir. Certaines personnes du quartier s'étonnent que vous ne soyez pas assez attentive à leurs revendications et que vous ne les receviez pas. Sans flatterie, aucune, cette affirmation m'étonne connaissant votre façon d'exercer votre mandat.

D'autres questions ont besoin de trouver des réponses. Quel réel impact des nouveaux logements dans le paysage urbain ? Vous venez de parler du club sportif, mais des informations contradictoires circulent. Vous évoquez Bercy, mais vous évoquez aussi dans la délibération que les locaux RATP vont être déplacés de quelques mètres sur l'avenue Arnold Netter. Qu'en est-il ?

Un mot sur le jardin prévu dans le projet. Le conseil de quartier Bel Air Nord soulève le volet sécurité. Le jardin Debergue est assez apprécié, mais son manque de luminosité est souvent reproché. Il contient de petits recoins dans lesquels il est possible de se cacher. Ce n'est pas très rassurant pour les usagers de ce jardin et pour les habitants. De petites mises en garde pour ne pas reproduire les mêmes erreurs d'aménagement dans le prochain jardin public. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Madame ROTA pour ces questions. Madame MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Je vais aller dans le sens des deux interventions précédentes. Ce projet comporte des équipements publics, des équipements sportifs et un équipement de petite enfance. Ce sont des points très consensuels. En revanche, nous pouvons regretter que les espaces verts ne soient pas aussi importants que ce qui avait été prévu au PLU antérieur. Nous avons eu ce débat la dernière fois lors de la question orale. Nous pouvons regretter les changements au fil du temps par rapport à 2006. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Pourriez-vous préciser les changements ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Les espaces verts prévus en 2006 étaient plus importants. Nous aurions pu espérer que les espaces verts, 2 500 m<sup>2</sup> de mémoire, soient plus importants.

Je souhaite surtout faire des remarques sur la forme, sur le manque de concertation et le manque de dialogue. Madame la Maire, vous avez été sollicitée par courrier recommandé. Plus d'une dizaine d'adhérents à l'association Netter Debergue ont envoyé des courriers recommandés sans recevoir de réponse. Une pétition a regroupé plus de 600 signatures. Ce n'est pas rien. Je pense que votre attention aurait dû doubler. Vous n'avez pas répondu. Vous avez ignoré certaines demandes, surtout une demande de dialogue. Les personnes de cette association ont envie de trouver un juste équilibre entre les préoccupations des riverains et l'intérêt général du projet. Ce projet comporte un réel intérêt général. Vous les méprisez lorsque vous ajoutez dans la délibération en page 2, exposé des motifs : le parti pris du projet permet de préserver une vue dégagée vers le parc. Ceci est totalement faux. Plusieurs propriétaires et copropriétaires vont avoir une fenêtre coupée. Nous ne pouvons pas dire que la vue est dégagée vers le parc lorsque la vue de plusieurs personnes va être bouchée. Cela concerne six copropriétaires de riverains et une douzaine d'autres copropriétés.



Nous ne comprenons pas cette précipitation. Un manque d'anticipation au niveau du sport. Ce n'est pas clair. Les clubs sportifs vont devoir déménager en juin, tandis que le permis de construire n'est qu'au début de son instruction. Est-ce que des activités similaires de proximité sont prévues pour les adhérents qui ne pourront pas tous se déplacer à Bercy, notamment les enfants ? Avez-vous une réponse à apporter concernant les boulistes ?

Par rapport aux écoles, un nouveau quartier impacte les écoles à proximité, notamment Marsoulan. Or, une classe maternelle va être fermée. Pourquoi cette précipitation et de l'autre côté, ce manque d'anticipation ? La délibération n'évoque pas la hauteur des bâtiments. Aucune information sur la hauteur maximale des immeubles en bordure de l'avenue Netter. Les riverains ont adressé de nombreuses questions sans obtenir de réponse. L'étroitesse des trottoirs pose un souci sur la gestion des ordures ménagères. Avec l'augmentation du nombre de personnes, qu'est-ce qui est prévu ? Ce n'est pas visible dans le projet. Peut-être qu'une autre méthode est prévue. Toutes ces questions ont déjà été posées par courrier. Aujourd'hui, nous nous faisons porte-parole. Monsieur SEINGIER va vous poser d'autres questions. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Dans la même lignée, nous observons des imprécisions dans l'exposé des motifs. On nous parle d'environ 80 logements. Il faut regarder la convention pour comprendre qu'il y en aura 77. Quel est le nombre de logements réellement envisagé ? Quelle est la part de logements intermédiaires, et la part de logements sociaux ? Il était question que la répartition soit à 50/50. Mais si le nombre de logements est de 77, la répartition ne sera plus la même.

Concernant la dépollution du terrain, je souhaite connaître le type de pollution de ce terrain. Cela inquiète les riverains. Des questions très précises vous ont été posées sur la méthode employée quant à l'opération de dépollution. Je vous renvoie aux questions écrites. Mais nous aimerions au moins savoir quel est le type de pollution affecte ce terrain. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Nous avons ici la seconde phase d'aménagement du secteur Debergue Rendez-vous, suite à la création du jardin Debergue en 2007. Une création pour laquelle les élus écologistes se sont beaucoup mobilisés à l'époque. Le jardin s'étend sur une superficie de 6 300 m<sup>2</sup>. La première phase d'aménagement s'est traduite par la réhabilitation et la rénovation des logements de la Cité Debergue, gérés par le bailleur social Elogie.

Dans l'absolu, nous aurions aimé pour la seconde phase d'aménagement pouvoir affecter à l'intégralité de la parcelle, un espace vert. Il existe des besoins en la matière. Néanmoins, nous sommes conscients que nous ne sommes pas sur un terrain appartenant à la Ville de Paris puisqu'il appartient à la RATP. D'autre part, des équipements publics sont nécessaires comme un établissement public de la petite enfance et des logements, notamment pour loger le personnel de la RATP. Je pense en particulier aux machinistes.

Concernant l'établissement de petite enfance, je me suis personnellement impliqué lorsque j'étais adjoint au Maire de Paris, en charge de la petite enfance pour créer une crèche à cet endroit. Il s'agit d'un quartier déficitaire en la matière, même si des crèches ont été créées rue Fernand Foureau, rue Montera, rue de Picpus, le déficit est toujours présent. Des parents sont encore sur liste d'attente. Il est nécessaire de créer un équipement d'accueil de la petite enfance à cet endroit.

Il importe que les préoccupations exprimées par les riverains soient entendues et que le projet soit adapté si nécessaire. Il est impératif que les équipements sportifs de la

RATP soient entièrement reconstitués sur le site du 37 avenue Arnold Netter ou à Bercy. Mais aussi qu'ils soient modernisés.

Nous avons un projet d'aménagement qui est un compromis que nous jugeons acceptable avec un espace de respiration supplémentaire puisque le jardin actuel va être agrandi de 2 500 m<sup>2</sup>. Cela répond à un besoin dans le quartier. La création de la crèche répond également à un besoin dans le quartier. Du logement avec un panachage entre du logement social et du logement intermédiaire. Une voie piétonne permettra d'assurer la desserte du secteur. Il n'y aura pas de circulation supplémentaire dans le secteur. Pour toutes ces raisons, nous voterons pour cette délibération. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup Monsieur NAJDOVSKI pour ce soutien. Merci à tous pour vos questions. Cela me conforte dans l'idée que nous faisons bien de faire de la concertation, et, lorsque nous n'en faisons pas, vous le remarquez. Pourquoi avons-nous suspendu la concertation ? Il ne vous aura pas échappé que nous sommes dans une période un peu particulière. Autour de cette table, nous sommes tout de même quelques-uns à être impliqués dans cette séquence particulière. Comme Maire d'arrondissement, nous avons suspendu un certain nombre de réunions publiques, de concertations. Effectivement, Madame ROTA, nous avons suspendu les réunions publiques, mais nous avons réalisé de nombreuses réunions publiques sur ce sujet. Je ne vous ai pas tous vus lors de ces réunions.

Permettez-moi de vous rappeler que nous avons présenté le projet aux côtés de la RATP à plusieurs reprises. Nous avons échangé globalement avec les habitants. Nous avons vu la colère des uns et des autres. Nous avons répondu aux courriers, contrairement à ce qui vient d'être dit. De nombreux mails ont été échangés. Les discussions ont été collectives en réunion publique. Nous avons eu des réunions collectives en Mairie avec mon premier adjoint, avec les représentants de la RATP. Des réunions individuelles ont été proposées par la RATP. Effectivement, les riverains ne sont pas tous touchés de la même manière par ce projet. L'impact sur leurs appartements n'est pas le même. Des discussions en bilatérale ont été proposées. Elles n'ont pas toujours été acceptées par ailleurs.

Initialement, le projet présenté à la concertation n'allait pas au maximum de ce que permettait le PLU dans la distance avec les bâtiments existants. Suite aux discussions très sereines avec les habitants, la RATP a fait évoluer son projet pour se mettre un peu plus à distance et limiter certaines vues, notamment des vues de fenêtres. Mais cette concertation n'est pas terminée aujourd'hui. Cette délibération ne statue pas la fin de la concertation. Le permis de construire n'est pas déposé. Il n'est pas attribué. La concertation reprendra à partir du 19 juin. J'ai un profond respect pour la séquence démocratique dans laquelle nous sommes.

Permettez-moi de continuer à vous répondre sur un certain nombre de points précis qui ont été évoqués. D'abord, la taille des espaces verts n'a absolument pas diminué, Madame MONTANDON. Au contraire, nous nous sommes engagés collectivement à créer un jardin de 2 500 m<sup>2</sup>, et c'est ce que nous ferons. En 2006, une réserve a été mise pour un espace vert, mais la surface n'était pas précisée. La surface a été précisée en 2009 à savoir 2 500 m<sup>2</sup>, et c'est ce que nous ferons. Ceci explique que les bâtiments soient un peu proches des habitants, car nous tenons à ce jardin. Il suffit d'y aller n'importe quel après-midi. Je suis certaine que vous y allez souvent en ce moment. Ce jardin accueille beaucoup de monde. Ce jardin est saturé, car les espaces ne sont pas assez généreux pour tous les enfants, pour toutes les tranches d'âge, pour toutes les familles qui ont envie de profiter de cet espace de respiration. Nous avons besoin de ce jardin. D'ailleurs, tout le monde le reconnaît.

Nous avons également besoin de logements. Oui, nous le réaffirmons. Nous avons besoin de logements, de logements sociaux, en particulier pour les agents de la RATP. Vous avez raison, Monsieur BONNET-OULALDJ, la RATP s'engage sur son foncier à construire du logement social. Ce qu'elle appelle « les cols bleus », ceux qui conduisent nos bus, c'est mieux s'ils habitent à proximité de leur lieu de travail. Si nous ne faisons pas du logement social adapté à leurs revenus, ils ne pourront pas loger dans Paris. Oui, une partie de ces logements sera destinée au personnel de la RATP, et j'en suis très fière.

Oui, nous ferons du logement social. Selon quelle proportion ? Nous verrons. Ce sera un équilibre. En général, nous collons au PLH, c'est-à-dire à un équilibre entre PLAI, PLUS et PLS établi par une délibération adoptée au Conseil de Paris. Aujourd'hui, un certain nombre de riverains ont une vue très dégagée sur un terrain pas très qualitatif et sur un espace vert. Certains auront effectivement une vue sur un immeuble, mais assez loin d'eux. Nous avons imaginé construire la crèche au rez-de-chaussée avec un retrait de 8m au-dessus de la crèche pour éviter les jets de projectiles dans la crèche. Le bâtiment est en retrait, aussi loin que dans de nombreuses rues parisiennes. Je comprends que cela puisse être impactant pour certains riverains, mais ce que nous faisons à cet endroit n'est pas démesuré, n'est pas scandaleux par rapport à d'autres situations dans Paris.

Oui, il faut un équipement de petite enfance à cet endroit. Merci Monsieur BONNET-OULALDJ de l'avoir rappelé, comme Monsieur NAJDOVSKI. Il s'agit de l'un des quartiers du 12<sup>e</sup> arrondissement où nous avons le plus de mal à accueillir les enfants. Les listes d'attente y sont très importantes. Je ne peux pas me satisfaire de cela. Il nous faut construire des établissements de petite enfance dans ce quartier. Il faut trouver des espaces pour le faire, et je suis contente que la RATP nous permette de mener ce projet. Les familles qui vont venir auront des enfants en âge d'être scolarisés.

Nous ne sommes ni dans la précipitation ni dans le manque d'anticipation. Cela n'a rien à voir avec la classe susceptible de fermer à la maternelle Marsoulan aujourd'hui. Aujourd'hui, nous ouvrons des classes lorsque nous avons des enfants. Je sais que les parents sont inquiets quant à la maternelle Marsoulan. Les enfants sont là, pourtant une fermeture est annoncée. Je me mobiliserai pour que l'on revienne sur cette fermeture. Mais nous n'allons pas ouvrir une classe maintenant pour des enfants qui vont arriver dans un, deux ou trois ans. A ce moment-là, nous demanderons collectivement à ce que les enseignants soient présents. Nous avons très bien anticipé l'impact sur les établissements scolaires, sur les écoles, les collèges, les lycées.

Nous avons lancé la concertation sur le jardin. Nous y réfléchissons. Beaucoup de choses se passent dans ce jardin, pas toujours légales. Nous sommes mobilisés avec les agents de la Ville et la police nationale pour mettre un terme à ces trafics, et que la conception du nouveau jardin préserve la tranquillité des riverains, mais aussi permette à toutes les tranches d'âge d'avoir des espaces dédiés et adaptés. La concertation est en cours et associe les riverains qui expriment leurs besoins. Je vous remercie de les relayer, mais ils ont participé à la concertation sur le jardin et ont explicité tout cela.

Concernant les sportifs, excusez-moi, nous ferons un gymnase pour travaux, et je me suis engagée à ce que toutes les activités sportives qui y avaient lieu soient relogées au gymnase Gerty Archimède. Si c'est trop loin, les familles se reporteront sur d'autres lieux. Je ne peux pas faire plus, objectivement. Tous les clubs seront relogés au gymnase Gerty Archimède. Il reste la question des boulistes. Nous avons d'autres lieux où la pétanque se pratique dans cet arrondissement. Nous avons commencé à discuter pour que les boulistes puissent pratiquer leur sport ailleurs. Je suis persuadée que nous allons trouver un terrain d'entente.

Combien de logements ? Vous avez vu les chiffres. Le permis définitif n'est pas encore fixé. Nous sommes dans les ordres de grandeur que vous avez. Je ne peux pas vous

répondre plus précisément. Le permis de construire n'étant pas déposé, ces chiffres ne sont pas connus.

Si le terrain est pollué, nous le dépolluerons. D'autant plus que nous y accueillerons un établissement de petite enfance. Aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous dire comment ces travaux auront lieu, ni quelle sera leur ampleur, ni comment le chantier de construction sera géré. Tout ceci est devant nous. Ce travail reste à accomplir. Nous continuerons à le mener de la même manière. En accueillant plus d'habitants, nous gérerons au mieux les ordures ménagères, nous gérerons mieux la circulation sur la voie piétonne. Ces sujets sont devant nous. La concertation reprendra. Nous avons continué à travailler en temps masqué durant ces six mois. Nous reprendrons la discussion avec tous ceux qui sont prêts à échanger sereinement. Nous serons amenés en rediscuter. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Une explication de vote. Madame la Maire, vous avez dit que la concertation n'était pas achevée. Que ce soit pour des questions de calendrier électoral ou pas, le calendrier électoral n'empêche pas de répondre aux courriers recommandés. La concertation n'étant pas achevée, vous devriez retirer la délibération. Si ce n'est pas le cas, notre groupe votera contre. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. J'enregistre. Je ne retire pas la délibération, car j'ai un espoir que cette crèche sorte avant 2020. Et je me suis engagée à répondre aux demandes des familles et à ouvrir 500 places. Cette délibération ne fige pas tous les sujets qui sont actuellement sur la table. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Elle nous permet cependant d'avancer dans le projet et la livraison des logements et de la crèche. Ce sont 100 familles qui pourront en bénéficier. Je pense qu'il y a urgence à agir. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Le groupe Communiste-Front de Gauche, ne participe pas au vote.

Délibération adoptée à *la majorité absolue des suffrages exprimés*.

(DELIB 12-2017-087 AVIS)

\*\*\*

- **DU 20170141** : *Acquisition d'une bande de terrain sis au 9-11 rue de Toul à Paris 12<sup>e</sup>.*

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité des suffrages exprimés.*

(DELIB 12-2017- 088 AVIS)

\*\*\*

**Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement :**

***DASCO 2017043-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 8 980 euros, subventions d'équipement d'un montant de 311 368 euros et subventions pour travaux d'un montant de 181 493 euros.***

\*\*\*

***DEVE 2017002-G : Subventions d'un montant de 122.800 euros et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire à Paris 12<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.***

\*\*\*

**- VŒU 122017-009 : Vœu présenté par les élu-e-s de la majorité municipale, relatif au projet de restructuration du réseau de bus parisien.**

Considérant la concertation « Grand Paris des Bus » en cours depuis l'automne 2016 et les remarques formulées à chaque étape par la Maire et les élus du 12<sup>e</sup> arrondissement ; reprenant les attentes des habitants en particulier celles des usagers de la ligne 87 et des habitants du quartier Vallée de Fécamp ;

Considérant le vœu adressé à la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, Présidente du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), relatif au projet de restructuration du réseau de bus parisien adopté en Conseil d'arrondissement le 17 octobre 2016 et en Conseil de Paris des 7 et 8 novembre 2016 ;

Considérant l'importance pour les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement et des communes riveraines d'avoir un accès direct au cœur de la rive gauche de Paris ;

Considérant l'importance de permettre aux habitants du cœur de Paris de pouvoir accéder au Bois de Vincennes et ses équipements par des modes alternatifs à la voiture individuelle ;

Considérant la proposition du STIF de créer une ligne 87 « courte » reliant Jussieu à la Porte de Reuilly et d'une ligne 77 « longue », reliant quant à elle Joinville-le-Pont au Musée d'Orsay ;

Considérant que la ligne 77 présenterait, si elle était créée, la problématique de risques majeurs d'irrégularités sur un trajet long de 14,5 kilomètres, et serait alors difficilement exploitable pour la RATP ;

Considérant qu'aucune garantie n'est apportée par le STIF pour assurer la performance de l'offre réelle induite par la création de cette nouvelle ligne 77, en termes de fréquence et d'horaires ;

Considérant que l'option, à l'étude à la RATP, visant à créer un terminus partiel à l'Est entre la Porte de Reuilly et Joinville-le-Pont et à l'Ouest entre Jussieu et le Musée d'Orsay permettrait au contraire d'assurer un service fiable en limitant les correspondances et les risques d'irrégularité.

Sur proposition des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- Le STIF ne retienne pas l'option d'une ligne 87 « courte » et d'une ligne 77 « longue », qui risque de ne pas satisfaire les attentes exprimées lors de la concertation notamment en termes de qualité de service ;
- Le STIF envisage une ligne 87 fonctionnant avec des terminus partiels : à l'Est, à Porte de Reuilly et Joinville-le-Pont ; à l'Ouest, à Musée d'Orsay ou Jussieu.

**M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je rappelle que ce vœu fait écho au vœu qui a été adopté en Conseil d'arrondissement en novembre dernier et adopté à l'unanimité par la suite au Conseil de Paris. Il portait sur la prise en compte du réseau de bus parisien refondu par le STIF à l'occasion du lancement de la concertation.

Dans le cadre de la concertation initiée par le STIF, sur les cinq conseils de quartier qui ont déposé des contributions, trois sont du 12<sup>e</sup> arrondissement : Bercy, Jardin de Reuilly et Vallée de Fécamp. Visiblement, la contribution du conseil de quartier de Bercy a bien été prise en compte, puisque la ligne 24 répond aux objectifs demandés par les habitants. Mais les observations déposées par les conseils de quartier Vallée de Fécamp et Jardin de Reuilly n'ont pas réellement été prises en compte.

Pourtant, ces conseils de quartier ont déposé une pétition qui a recueilli près de 3 000 signatures sous format papier ou électronique. Une pétition avait déjà circulé 15 ans auparavant lorsque le STIF envisageait de raccourcir la ligne de bus 87 seulement jusqu'à Bastille. Mais à l'époque, la pétition n'avait pas attiré autant de personnes. Si la pétition est d'une telle ampleur, c'est parce que la ligne 87 est très fréquentée par des travailleurs, des étudiants, des personnes âgées la journée. Même le soir, elle est très fréquentée.

Il est un peu regrettable que le STIF n'analyse cette ligne que comme une ligne parmi tant d'autres, comme une couleur parmi tant d'autres dans son réseau de bus. Pourtant, cette ligne est très symbolique dans le quartier Vallée de Fécamp. Supprimer cette ligne de bus participe pour les habitants à un sentiment d'enclavement supplémentaire dans le quartier. Nous pouvons dire que le STIF a plus ou moins entendu les pétitions menées puisqu'aujourd'hui, le STIF propose deux lignes. Une ligne courte et une ligne longue. Pour autant, la proposition du STIF permettra sur le papier de relier ce quartier au cœur de la rive gauche. Mais, en pratique, des incertitudes persistent sur l'exploitation de cette ligne de bus. Nous craignons une diminution de la fréquence, une diminution des horaires, une baisse du confort pour les voyageurs, ce qui va renforcer le sentiment d'enclavement des habitants dans le quartier. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la ligne 87 fonctionne avec des terminus partiels. A l'Est, de Porte de Reuilly à Joinville-Le-Pont, à l'Ouest, du Musée d'Orsay à Jussieu. Je vous remercie. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Monsieur PEUTILLOT. Merci d'avoir insisté sur la mobilisation des conseils de quartier sur ces sujets. Monsieur GREAU pour vous répondre. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« L'exécutif donnera un avis favorable à ce vœu porté par la majorité municipale. L'adoption de ce vœu pourra être portée au prochain Conseil de Paris, ce qui nous permet de faire entendre les attentes des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement sur la restructuration du réseau de bus, en particulier sur le projet relatif à la ligne 87.

Nous avons porté ces demandes dès l'automne 2016 à toutes les étapes de la concertation. Notre objectif est de contribuer à un projet de mobilité durable à l'échelle de la métropole parisienne dans une concertation avec les usagers des transports en commun. A quelques semaines de l'approbation définitive du projet du « Grand Paris des bus » par le conseil d'administration du STIF, il nous apparaît opportun de porter à nouveau les attentes du 12<sup>e</sup> arrondissement afin qu'elles soient entendues. Ce projet de restructuration touche plusieurs lignes structurantes dans la desserte de notre arrondissement. Certaines ont été modifiées dans le bon sens. Nous avons été satisfaits de noter qu'un lien sera maintenu entre le 12<sup>e</sup> arrondissement et le centre de Paris grâce à la ligne 24. De même, le prolongement de la ligne 201 jusqu'à la Porte Dorée permettra de mieux desservir le Bois de Vincennes. Les lignes 215 et 71 desserviront de manière nouvelle notre arrondissement et permettront de répondre aux besoins engendrés par l'arrivée de La Sorbonne Nouvelle. Le prolongement respectif des lignes 91 et 72 va préfigurer la ligne à haut niveau de service des quais de Seine et la rocade des gares parisiennes, ce qui bénéficiera au 12<sup>e</sup> arrondissement.



Nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter des infléchissements obtenus et de la forte mobilisation des conseils de quartier. Avec la Maire du 12<sup>e</sup> et Monsieur NAJDOVSKI, nous avons relayé cette mobilisation à toutes les étapes de la concertation. Cependant, il demeure une inquiétude au sujet de la ligne 87. C'est l'objet de ce vœu. Le projet de deux lignes, une courte, la 87, et une longue, la 77 qui desservirait Joinville-Le-Pont au Musée d'Orsay, ne nous apparaît pas satisfaisant en l'état. Aucune garantie n'est donnée en termes de fréquence et d'horaires sur la ligne 77 nouvellement créée. Il est quasiment certain, étant donné la longueur du trajet, de 14,5km, d'avoir un risque majeur d'irrégularité de cette ligne de bus.

Dès lors, il s'agit par ce vœu d'appuyer les demandes des usagers des transports en commun du 12<sup>e</sup> arrondissement, des riverains, des conseils de quartier, en particulier celui de la Vallée de Fécamp, pour une ligne de bus qui relie notre arrondissement au cœur de Paris de manière directe et efficace. Pour le Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup>, la majorité municipale, la garantie d'une ligne 87 performante ainsi que le renforcement global de l'offre de bus en termes de fréquence et d'extension des horaires. Cela viendrait affirmer les demandes de liaison de qualité grâce à ce moyen de transport accessible. L'exécutif émet un avis favorable sur ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Monsieur GREAU. Madame MONTANDON pour une explication de vote. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Oui, Madame la Maire. Je vous remercie d'avoir remis ce sujet à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Cela me permettra de rendre compte de l'action que j'ai pu mener, parce que, la dernière fois que ce débat a eu lieu, c'était pendant la réunion du cadran Paris bus Est. Je vous avoue avoir été assez déçue. Cette réunion était présidée par Monsieur NAJDOVSKI en tant que vice-président du STIF. Même si je n'étais pas conviée à cette réunion, j'étais la conseillère régionale autour de la table. Considérer, lorsque je prends la parole, que mes propos ne doivent pas figurer au procès-verbal est vraiment petit, surtout lorsque l'on œuvre pour une cause commune. Madame la Maire, vous le savez, pour une fois, nous étions d'accord, nous avons le même argumentaire. Je voulais le souligner. Il est très bien que le sujet revienne en Conseil d'arrondissement. Je vais pouvoir m'expliquer et ce sera enfin dans un procès-verbal.

Vous avez choisi le vœu pour mode de concertation. Je le respecte, et nous voterons positivement ce vœu, car nous sommes sur la même orientation concernant le bus 87. Comme vous, j'ai choisi de participer à la concertation. J'ai choisi le mode du courrier. Je vais vous dire ce que j'ai demandé au directeur général du STIF en sortant de la réunion du 2 mars. Je lui ai demandé le maintien du bus 87, car il me paraissait essentiel pour assurer la liaison entre les quartiers en périphérie du 12<sup>e</sup> arrondissement proches du Bois de Vincennes souvent mal desservis par les lignes de métro et ceux plus centraux de la rive gauche. Cette ligne est utilisée par de très nombreux usagers pour se rendre à leur travail dans le centre de Paris, mais aussi par des collégiens, des lycéens et des personnes en situation de handicap. Il est indispensable de maintenir la continuité de cette ligne, et l'ajout d'une correspondance provoque une discontinuité qui va rendre la desserte plus difficile et rallonger les temps de transport. Cela représente une dégradation du service, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Lors de la réunion du 2 mars, j'ai rappelé que les efforts devaient encore être consentis afin d'assurer cette liaison, surtout au moment où la politique de la Ville rend encore plus difficile l'accès des voitures. J'attire également l'attention sur la nécessité d'une augmentation de la fréquence et l'amélioration de la régularité du parcours, notamment le matin aux heures de pointe.

Je remercie Monsieur GREAU pour ses remarques sur les améliorations concédées par le STIF sur la ligne 24, sur le prolongement de la ligne 201 de Joinville-Le-Pont vers la Porte Dorée qui va améliorer la desserte du Bois de Vincennes. La ligne 71 aussi. Cette desserte de l'Est va permettre, en complément de la ligne 215, de desservir aussi bien Vincennes, le bas Montreuil, la gare d'Austerlitz, la Place de la Nation, le boulevard Diderot que le quartier de la future université Sorbonne Nouvelle. Nous utilisons le courrier, vous utilisez le vœu, mais nous allons dans le même sens, donc nous voterons positivement. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vais donner la parole à Monsieur NAJDOVSKI, mais je tiens à vous préciser que j'ai utilisé les deux. On m'a demandé mon avis, j'ai répondu par écrit. Comme j'avais un petit doute, j'ai pris ce vœu, et j'ai bien fait. J'ai reçu un mail cet après-midi du directeur du STIF. Il me dit : « Vous avez tort, vous ne devriez pas persévérer dans cette demande ». Je suis ravie que vous nous apportiez votre soutien dans cette demande. J'espère que ce sera également le cas au Conseil de Paris. Ainsi, nous aurons plus de chance de voir les volontés des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement respectées par le STIF. Monsieur NAJDOVSKI. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Madame la Maire. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais, comme Madame MONTANDON m'a mis en cause, je voudrais préciser un certain nombre de choses. J'ai envie de dire, Madame MONTANDON, vous passez les bornes, il n'y a plus de limite. Vous avez mentionné une réunion au STIF. Je rappelle que le STIF est l'autorité qui organise les transports en Ile-de-France, qui définit l'offre de transports collectifs en Ile-de-France. Cette autorité est présidée par Madame PECRESSE en tant que Présidente de la Région qui a la majorité absolue des voix au conseil d'administration du STIF. Paris est membre de ce conseil d'administration, mais minoritaire, et n'a pas voix au chapitre dans les décisions prises par le STIF, puisque les décisions sont prises par la majorité. Or, la majorité est régionale.

Madame MONTANDON, vous évoquez une réunion qui a été convoquée par le STIF. En tant qu'adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, j'étais coprésident, mais en aucun cas, ce n'était moi qui invitais les personnes autour de la table. C'est le STIF qui définit les personnes invitées. Les invités étaient les mairies d'arrondissement et les mairies des communes limitrophes. Ce fut strictement respecté dans toutes les réunions qui se sont tenues. Vous avez choisi de vous inviter à cette réunion. Vous l'avez fait, et vous avez demandé à prendre la parole. J'ai demandé au directeur général du STIF que vous puissiez vous exprimer, bien que vous n'ayez pas le droit de le faire. Normalement, vous ne deviez pas être à cette réunion. A partir de ce moment-là, votre prise de parole ne pouvait pas être consignée au procès-verbal. Je voudrais tout de même mettre les choses à leur place. Il n'est pas possible de raconter n'importe quoi dans cette enceinte, Madame MONTANDON. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup de ces précisions. Je vous invite à relayer nos préoccupations auprès de représentants de votre groupe politique au conseil d'administration du STIF, puisque c'est en son sein que sera prise la décision. Je tiens à préciser que les communes riveraines du Bois de Vincennes sont également très demandeuses de l'extension du bus 87, qu'elles nous soutiennent dans notre démarche et qu'elles interviendront peut-être aussi auprès du STIF dans le même sens que nous. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 089 VOEU)

\*\*\*

**- VOEU 122017-010 : Vœu présenté par les élu-e-s de la majorité municipale, relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry.**

Considérant la vétusté de la cité scolaire Paul Valéry et le projet de partition de celle-ci permettant d'accueillir à terme les collégiens et lycéens dans deux établissements distincts, entièrement reconstruits, mieux adaptés à chaque tranche d'âges et aux besoins pédagogiques spécifiques ;

Considérant le projet de reconstruction du lycée Paul Valéry porté par la Région Île-de-France ;

Considérant le calendrier initial de ce projet prévoyant une livraison à la rentrée 2019 et le retard que celui-ci semble avoir pris, avec un démarrage des travaux qui serait repoussé de l'été 2017 à début 2018 ;

Considérant par ailleurs le maintien des élèves collégiens et lycéens sur site, dans le bâtiment actuel de la cité scolaire, tout au long des travaux de construction du nouveau lycée ;

Considérant le permis de construire du lycée déposé auprès des services de la Ville de Paris par la Région et l'absence par ailleurs d'éléments et précisions nécessaires en matière de gestion du chantier en site occupé ;

Considérant qu'il apparaît indispensable dans ces conditions de lancer une étude sur le contrôle et la réduction des nuisances afin que les élèves, enseignants et personnels de la cité scolaire les subissent le moins possible pendant le chantier de construction du nouveau lycée ;

Considérant enfin que les conditions administratives de la partition des deux établissements à terme ne sont pas à ce jour parfaitement définies, nécessitant que des échanges approfondis soient organisés entre la Région Ile-de-France et l'Education Nationale ;

Considérant les questions et inquiétudes légitimement exprimées sur l'ensemble de ces sujets, tant par la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, personnels administratifs et techniques) que par les riverains du site ;

Considérant l'engagement de la Maire d'arrondissement et de l'Exécutif municipal dans ce dossier, soucieux d'accompagner au mieux ce projet d'envergure dans l'intérêt de la communauté éducative et des riverains du boulevard Soult.

Sur proposition des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> émet le vœu que :

- la Région Ile-de-France précise à la Ville de Paris ainsi qu'à la Mairie d'arrondissement, le calendrier du chantier de construction du lycée et de la création de la future demi-pension du lycée ;
- la Région Ile de-France informe la communauté éducative ainsi que les riverains sur l'avancée du projet en coordination avec les élus du 12<sup>e</sup> arrondissement ;
- la Région Ile-de-France élabore le cahier des charges de l'appel d'offre entreprise, en tenant compte des recommandations de la Ville de Paris quant à la limitation des nuisances du chantier ;

- la Région Ile-de-France, en concertation avec la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement, enclenche rapidement une étude sur le contrôle et la réduction des nuisances pendant le chantier de construction du nouveau lycée ;
- la Région Ile-de-France précise le calendrier et les modalités de la scission administrative de la cité scolaire en deux établissements distincts en lien avec l'Académie de Paris.

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Un vœu qui devrait être tout aussi consensuel. Quel que soit l'attachement des élèves et des anciens élèves de la cité scolaire Paul-Valéry, il faut bien reconnaître que cette cité scolaire est vétuste. Je pense que nous serons unanimes pour nous féliciter du projet urbain qui va émerger à Paul Valéry, avec la reconstruction du lycée à l'initiative de la Région Ile-de-France. Elle sera suivie de la reconstruction du collège à l'initiative de la Ville de Paris, soit deux établissements scolaires distincts mieux adaptés aux besoins spécifiques des élèves. Autour de ces deux nouveaux établissements, à terme, un nouveau quartier mixte avec des logements, notamment du logement étudiant, une crèche et de nouveaux espaces publics végétalisés.

Tandis que le permis de construire est en cours d'instruction, Madame la Maire, nos collègues ont été régulièrement interrogés en réunion publique, notamment par les riverains. Nous avons été régulièrement interrogés en conseil d'administration du collège ou du lycée par la communauté éducative sur des sujets concernant la Région. Ce sont ces interrogations que nous souhaitons relayer aujourd'hui. Nous manquons d'informations sur deux aspects concernant la reconstruction du lycée. D'abord, sur le calendrier. La reconstruction du lycée va être la première étape. Seule la libération par les lycéens permettra d'enclencher les étapes suivantes. Le démarrage des travaux était prévu cet été, pour une livraison du nouveau lycée pour la rentrée 2019. Or, nous apprenons que le chantier ne débiterait pas avant le début de l'année 2018. Pour le moment, aucune mesure n'a été prise pour en informer la communauté éducative. La seconde question porte sur la cohabitation de ce chantier avec l'activité scolaire du collège et du lycée. Aujourd'hui, nous manquons d'informations pour garantir aux habitants et à la communauté éducative un chantier avec des nuisances complètement maîtrisées. Vous avez compris que ce chantier se tiendrait en site occupé durant deux ans. La poursuite des activités scolaires cohabitera avec le chantier.

Par ce vœu, nous demandons que la Région Ile-de-France précise le calendrier du chantier de construction du lycée. Nous en profitons pour demander le calendrier de la création de la future demi-pension du lycée. Nous demandons que la Région Ile-de-France informe la communauté éducative ainsi que les riverains sur l'avancée du projet en coordination avec nous, élus du 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous demandons que la Région Ile-de-France élabore le cahier des charges de l'appel d'offre aux entreprises en tenant compte des recommandations que la Ville de Paris aura à émettre quant à la limitation des nuisances du chantier. Nous demandons que la Région Ile-de-France, en concertation avec la Ville et la Mairie d'arrondissement, enclenche rapidement une étude sur le contrôle et la réduction des nuisances durant le chantier de reconstruction du nouveau lycée. Nous demandons que la Région Ile-de-France puisse préciser, en lien avec l'académie de Paris, le calendrier et les modalités de la scission administrative, de la partition administrative de la cité scolaire en deux établissements distincts, collège et lycée. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Monsieur TOUZET. Madame MONTANDON pour une explication de vote. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Oui, Madame la Maire. Le projet de rénovation mixte imbrique aussi bien la Ville de Paris que la Région Ile-de-France. Rien ne pourra se faire sans un accord mutuel entre les deux. La Région est entièrement d'accord pour rénover le lycée. Il est vétuste. Nous en sommes tous conscients. Elle est d'autant plus d'accord qu'elle regrette le retard pris sur la mandature précédente. L'opération de reconstruction de Paul Valéry avait été lancée en 2011. A la fin de la mandature, nous avons déjà un an et demi de retard. Les travaux font partie intégrante du PPI voté il y a deux mois à la Région, qui a été présenté lors du conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris.

Nous nous accordons tous sur la nécessité de rénover le lycée. Contrairement à ce que vous dites dans le vœu, la communauté éducative, les parents d'élèves, les riverains ne se préoccupent pas seulement du calendrier, mais ont surtout peur de la réduction des espaces verts projetée depuis quelque temps. La Région Ile-de-France est la première à souhaiter que le calendrier soit précisé, ainsi que les modalités de scission administrative de la cité en deux établissements distincts.

Je m'étonne de votre vœu. Vous demandez un calendrier, mais vous savez pertinemment que le calendrier dépend de l'accord que nous allons faire avec la Ville de Paris. La volonté de la Présidente de la Région Ile-de-France est de maintenir le maximum d'espaces verts et éventuellement d'équipements sportifs. Du foncier va être dégagé et en principe cédé, après accord à la Ville de Paris. Pour le moment, vous comptez densifier et réaliser du logement. Je trouve qu'il est de mauvaise foi de se couvrir en demandant le calendrier. Vous savez pertinemment que cela dépend d'un accord avec la Ville. Oui, nous avons envie de faire ce projet avec vous, mais encore faut-il se mettre d'accord sur le foncier dégagé et sur la nécessité de conserver les espaces verts. Je vous demande de retirer votre vœu, Madame la Maire, parce que vous faites croire que le calendrier dépend de la Région ; or, il dépend de la Ville de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je n'ai pas du tout envie de me couvrir, je constate. Les travaux devaient débiter cet été. Nous sommes à peine en train d'examiner le permis de construire. Qui a déposé le permis de construire en retard ? Ce n'est pas la Ville de Paris. Est-ce que la Région a été retardée dans le dépôt de son permis de construire parce que les discussions n'avançaient pas avec la Ville ? Du tout. Absolument pas. La Région avait démarré, sous la précédente mandature, ce projet de reconstruction du lycée. C'est le point de départ sur l'ensemble du projet. Qu'est-ce qui empêche ? Qu'est-ce qui retarde le dépôt du permis de construire par la Région Ile-de-France ? Je n'en sais rien. Le proviseur du lycée a dit, il y a quelques jours encore, que les travaux démarreraient cet été. Je lui ai dit que le permis de construire n'était pas encore déposé, le délai de purge des recours n'est pas atteint. Ce n'est pas la responsabilité de la Ville de Paris de ne pas avoir déposé le permis de construire. Or, c'est ce qui va déclencher tout le reste.

Que la Région Ile-de-France s'intéresse aux espaces verts, j'en suis ravie. Mais la parcelle n'appartient pas à la Région Ile-de-France, elle appartient à l'Etat. Il faut que la Région Ile-de-France dise à l'Etat ce qu'elle souhaite comme morceau de parcelle pour construire son lycée et qu'elle signe le protocole d'accord avec l'Etat. C'est la seule étape. Pendant ce temps, aucune information n'a été faite à la communauté éducative sur le calendrier de reconstruction du lycée, aucune information n'a été faite sur les conditions de déroulement du chantier sous les fenêtres de la barre actuelle. La barre est dans un état déplorable. Comment nos lycéens et collégiens vont continuer à étudier avec ce chantier sous les yeux ? C'est une question qui relève exclusivement de la Région Ile-de-France. La Ville de Paris veut bien faire quelque chose, mais elle ne peut pas. Nous ne sommes pas encore en situation d'être aménageurs du reste de la parcelle. Afin de pouvoir agir sur les conditions de déroulement des travaux, il faut que

nous puissions signer le protocole foncier avec l'Etat de notre côté. Ensuite, nous désignerons un aménageur et nous pourrons gérer les chantiers des autres projets autour. Mais pour l'instant, nous ne pouvons rien faire.

La communauté éducative m'interroge, et je fais ce vœu pour que la Région réponde. Les parents d'élèves du collège mais aussi des écoles m'interrogent sur les conditions de déroulement des travaux. Je ne peux pas leur répondre. Aujourd'hui, en rencontrant l'architecte, j'apprends que nous aurions un délai de retard de six mois. Mais c'est l'architecte qui me l'apprend. Le proviseur n'est même pas au courant. Est-ce normal ? En tout cas, pour les chantiers de la Ville, cela ne se passe pas ainsi.

Concernant les espaces verts, regardez sur Google Map et estimez la surface perméable en mètres carrés. Comptez les arbres, puis nous rediscuterons de notre projet. Evidemment, nous allons reprendre la concertation sur Paul-Valéry. Je suis très frustrée de ces six derniers mois, car j'adore discuter avec les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement sur les projets que nous menons. Nous avons fait évoluer le projet, notamment sur la parcelle à côté du lycée, boulevard Sault. Nous avons avancé sur un certain nombre de sujets. Le projet a été présenté aux habitants lors de réunions où je ne vous voyais pas. Nous le referons. Nous reprendrons la discussion. Notre projet n'est pas complètement validé. Mais aujourd'hui, avec le retard pris sur le lycée, une partie de ce que nous prévoyons ne pourra pas se faire avant 2020. Mais il s'agit peut-être de l'objectif recherché. Je n'en sais rien. Est-ce que vous maintenez votre vote contre le vœu, Madame MONTANDON ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Madame la Maire, nous allons nous abstenir, car nous ne sommes pas du tout d'accord sur les considérants ni sur ce que vous dites. Des engagements financiers doivent être tranchés entre la Ville, la Région et l'Etat. Ce n'est pas fait. Nous ne pouvons pas donner de calendrier tant que les engagements financiers ne sont pas actés. Malgré tous ces problèmes non tranchés, la Région a continué d'avancer techniquement, le projet est en phase PRO. Le permis de construire a été déposé en Mairie. Nous ne sommes même pas d'accord là-dessus. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il est en cours d'instruction. C'est ce que signifie son dépôt en Mairie. Mais, contrairement à ce qui a été dit, les travaux ne commenceront pas cet été. Je n'ai pas dit qu'ils commenceraient cet été, c'est la Région. Nous ne nous mettrons pas d'accord sur ce sujet aujourd'hui. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 090 VOEU)

\*\*\*

**- VŒU 122017-011 : Vœu présenté par les élu-e-s de la majorité municipale, relatif aux magasins TATI.**

Considérant le caractère emblématique de la marque TATI, depuis 70 ans, regroupant sur l'ensemble du territoire national de très nombreux magasins (170 dont 152 en France), des personnels attachés à leur entreprise (1700 salariés concernés) et des clients fidèles ; en particulier, à Paris, dans le quartier populaire de Barbès du 18<sup>e</sup> arrondissement mais également dans le 12<sup>e</sup>, 106 boulevard Diderot ;

Considérant la dégradation du marché du textile, fortement concurrentiel, déstabilisé ces dernières années par l'e-commerce ;

Considérant en particulier les difficultés rencontrées par le groupe ERAM, propriétaire de l'enseigne, qui a saisi le 28 avril dernier le Tribunal de Bobigny ayant donné son feu vert au lancement d'une procédure de redressement judiciaire ;

Considérant les réunions tenues aux Ministères de l'économie et du travail dans la dernière période pour contribuer à l'émergence d'un repreneur offrant les meilleures garanties en termes d'activité et d'emploi ;

Considérant que des offres de reprise ont bien été déposées, dans le respect de la procédure et des délais prévus, démontrant ainsi l'attrait que suscite, malgré les difficultés rencontrées par le secteur de l'habillement, une marque aussi symbolique et populaire ;

Considérant que les administrateurs judiciaires doivent actuellement négocier avec les repreneurs potentiels, selon la procédure en vigueur, afin d'améliorer les offres, notamment en termes d'emploi ;

Considérant la décision attendue le 29 mai sur la désignation du repreneur ;

Considérant la question d'actualité posée en Conseil de Paris le 9 mai dernier, par Eric Lejoindre, Maire du 18<sup>e</sup>, et la réponse apportée par Pauline Véron, Adjointe à la Maire de Paris, confirmant la mobilisation de la Ville de Paris dans ce dossier ;

Considérant les inquiétudes légitimes des salariés et clients de la boutique TATI du 106 boulevard Diderot dans le 12<sup>e</sup>.

Sur proposition des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que le gouvernement de M. Edouard Philippe, en particulier les Ministres de l'économie et du travail, M. Bruno Le Maire et Mme Muriel Penicaud :

- s'engagent résolument dans le suivi de ce dossier et le soutien des salariés, en veillant à ce que la reprise de l'enseigne TATI se fasse dans les meilleures conditions possibles en matière de maintien des boutiques et de préservation des emplois ;

- s'engagent à soutenir le Plan de Sauvegarde de l'emploi, le plus complet possible.

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de PARIS, Conseiller de Paris, rapporteur :**

« TATI est une marque populaire connue qui compte plus de 170 magasins dans le monde, dont 150 en France. L'un se trouve dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, au 106 boulevard Diderot. L'enseigne connaît de graves difficultés liées à la dégradation du marché du textile, secteur fortement concurrentiel, et à la concurrence du e-commerce qui a mis en difficulté son modèle économique.



Le groupe ERAM, propriétaire de l'enseigne TATI, a lancé une procédure de redressement judiciaire qui a été acceptée par le tribunal le 28 avril 2017. Des discussions ont déjà été engagées et continuent entre les administrateurs judiciaires d'un côté et les candidats repreneurs de l'autre. La décision doit intervenir le 29 mai pour désigner le repreneur. Les dernières informations laissent penser que les offres sont d'ores et déjà améliorées. Elles doivent être déposées d'ici demain. Cependant, la restructuration du groupe entraînera probablement des difficultés et des licenciements.

Comme le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, Éric LEJOINDRE, et l'adjointe à la Maire de Paris en charge de l'emploi, Pauline VERON, s'y étaient engagés lors du dernier Conseil de Paris, nous souhaitons attirer l'attention du nouveau gouvernement, du Premier ministre, Edouard PHILIPPE, et surtout du Ministre de l'Economie, Bruno LE MAIRE, et du Ministre du Travail, Muriel PENICAUD, sur l'importance d'accompagner dans les tous prochains jours les candidats repreneurs à l'amélioration des offres. Au-delà d'accompagner les salariés afin que le plan de sauvegarde de l'emploi soit le plus favorable possible pour la continuité de l'activité de cette célèbre enseigne populaire, pour une reprise du personnel la plus grande possible et pour un accompagnement du personnel qui ne pourrait pas être repris en termes de formation et de reconversion. Il s'agit toujours d'un moment douloureux pour les salariés. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Des explications de vote ? Non.

Je vous rappelle que notre prochain conseil aura lieu le 26 juin. Ce sera la vie d'après. Je vous remercie et je vous souhaite bon courage. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

03 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 091 VOEU)

\*\*\*

Madame la Maire lève la séance à 21 H 00.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ.

